

GÉRER LA PAIE ET LES OBLIGATIONS SOCIALES (PARCOURS CERTIFIANT ÉLIGIBLE CPF*)



PA26 8 jours (56h) 4 490,00 €^{HT}

Objectifs

Acquérir les techniques permettant l'établissement d'un bulletin de paie • Utiliser les règles de calcul nécessaires à l'élaboration de la paie • Effectuer une paie complète • Calculer l'indemnisation des congés payés et les IJSS • Se sensibiliser à l'importance des déclarations sociales, au respect des dates de dépôt, afin de se prémunir de tout risque de contentieux

Profil Stagiaire(s)

membres des services Paie, responsables et membres des services du personnel et des affaires sociales

Pré-requis

Ce parcours de formation diplômant est ouvert à tout salarié titulaire d'un BAC, bénéficiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 1 an dans une fonction RH. Le candidat qui ne satisfait pas à ce critère peut demander une étude en Commission pour validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (décret n°85-906 du 23/08/1985), dite "VAP 85", afin d'obtenir une dérogation le cas échéant.

Profil animateur(s)

cette formation est assurée par un expert de la paie et des régimes sociaux



PROGRAMME

MODULE 1

Formation : Maîtriser les Fondamentaux de la Paie (niveau 1)

Intégrer les bases du bulletin de paie

Connaître les mentions obligatoires et les mentions interdites du bulletin de paie simplifié

Maîtriser le principe de la mensualisation

Respecter les règles de paiement du salaire et le salaire minimum (SMIC et conventionnel)

Différencier les éléments soumis et non soumis à cotisations

Etablir la paie selon la durée du travail

Temps complet et temps partiels :

. durée légale hebdomadaire, mensuelle et annuelle

. limites hebdomadaire et journalière

Forfait annuel en jours

Le temps de travail effectif

Heures supplémentaires/complémentaires et majorations

Contingent annuel

Repos compensateur équivalent et contrepartie obligatoire en repos

Jours fériés

Travail de nuit et du dimanche

Traiter la rémunération

Déterminer le brut, le net à payer et le net fiscal

Calculer le salaire sur la base des jours calendaires, ouvrables, ouvrés et les heures (réels ou moyens)

Valoriser le coût du travail

Appliquer la retenue à la source

Maîtriser le fonctionnement des congés payés

Les règles d'acquisition et de prise des congés payés

L'indemnisation des congés payés : règle du maintien de salaire et du dixième

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demoss.fr

Nos promotions

2023 - Promotion 1 à Paris :

8 - 10 mars 2023

5 - 7 avr. 2023

30 - 31 mai 2023

2023 - Promotion 2 à A Distance :

8 - 10 mars 2023

5 - 7 avr. 2023

30 - 31 mai 2023

2023 - Promotion 3 à Paris :

6 - 8 sept. 2023

27 - 29 sept. 2023

23 - 24 nov. 2023

2023 - Promotion 4 à A Distance :

6 - 8 sept. 2023

27 - 29 sept. 2023

23 - 24 nov. 2023

GÉRER LA PAIE ET LES OBLIGATIONS SOCIALES (PARCOURS CERTIFIANT ÉLIGIBLE CPF*)



PA26

8 jours (56h) 4 490,00 €^{HT}

Les jours de fractionnement

Prendre en compte les charges sociales

Distinguer les organismes sociaux et leur rôle : Sécurité sociale, Pôle emploi, retraites complémentaires et prévoyance, mutuelle

Définir les bases de cotisations : totalité, tranches A/B 1 et 2, CSG/CRDS

Appliquer les taux de cotisations salariaux et patronaux

Calculer le plafond de Sécurité sociale : prorata en cas d'entrée ou sortie, absence non rémunérée, temps partiel, employeurs multiples

La fin d'un CDD

Calculer le solde de tout compte pour une fin de contrat à durée déterminée

Préparer les documents à remettre

MODULE 2

Formation : Se Perfectionner à la Paie (niveau 2)

Cotisations

Organismes sociaux : Sécurité sociale, Pôle emploi, AGIRC/ARRCO, prévoyance et mutuelle

Bases : totalité, tranches A/B et 1/2, CSG/CRDS

Plafond de Sécurité sociale et prorata

Régularisation mensuelle progressive des bases de cotisations

Avantages en nature et frais professionnels

Repas, logement, voiture, NTIC

Frais professionnels : valorisation selon les dépenses réelles ou forfait

Indemnités de grand déplacement (repas et hôtel)

Tickets restaurants

Bons d'achat ou cadeaux remis par le comité d'entreprise

Incidence de la durée du travail

Rappel durée et limite du temps complet

Durée du travail à temps partiel et limites minimale et maximale hebdomadaires

Heures complémentaires : limites et majoration, repos compensateur et obligatoire

Journée solidarité, jours fériés ordinaires et 1er mai

Le régime d'exonération fiscale et sociale des HS et des HC

Congés payés

Acquisition des droits à temps complet et à temps partiel

Décompte des CP et incidence des jours fériés et de la maladie

Indemnisation selon maintien de salaire ou dixième CP

Jours de fractionnement

Le traitement des absences et de la maladie

Loi de mensualisation

Indemnités journalières de Sécurité sociale (IJSS maladie)

IJSS et retenue à la source

Maintien du salaire net sous déduction des IJSS

Congé maternité, congé de paternité

IJSS maternité et paternité

Accident du travail et maladie professionnelle, accident de trajet

IJSS accident du travail

Licenciement individuel

Licenciement économique, licenciement pour cause réelle et sérieuse, licenciement pour faute grave ou lourde

Calcul de l'indemnité légale et limites d'exonération fiscale et sociale

Indemnité transactionnelle

Limites d'exonération fiscale et sociale des indemnités versées

Rupture conventionnelle individuelle et collective

Calcul de l'indemnité de rupture conventionnelle et limites d'exonération

GÉRER LA PAIE ET LES OBLIGATIONS SOCIALES (PARCOURS CERTIFIANT ÉLIGIBLE CPF*)



PA26 8 jours (56h) 4 490,00 €^{HT}

Forfait social à 20%
Intégrer le prélèvement à la source dans le calcul du solde de tout compte
Documents à remettre lors du départ

La retraite : indemnité, calcul de l'âge légal de départ

MODULE 3

Les Enjeux et La Pratique des Déclarations Sociales

Les enjeux des déclarations sociales

Cotisations légales et contractuelles
Rôle des organismes sociaux
Regroupement des cotisations sur un bulletin de paie simplifié
Formalités d'embauche et DPAE

Déterminer les bases de cotisation

Identifier les éléments soumis ou non soumis à cotisations (brut social)
Vérifier les cumuls des tranches A, B, 1, 2
Régulariser les cotisations mensuellement
Définir la base CSG/CRDS
Appliquer les taux et les plafonds rattachés à la période d'emploi
Intégrer les excédents fiscaux et sociaux des cotisations retraite supplémentaire et prévoyance complémentaire
Abattement pour frais professionnels

Valider les cotisations spécifiques

Taux d'accidents du travail
Taxe Transport
Taux allocations familiales et régularisation
Forfait Social 8% et 20%
Calcul de la réduction générale des cotisations patronales sur les bas salaires (ex réduction Fillon)

Déclarer les cotisations et contributions sociales

Les organismes destinataires
Urssaf et Pole Emploi
Régimes de retraite complémentaire et fusion AGIRC-ARRCO
Prévoyance et mutuelle
Taxe sur les salaires (entreprises concernées et tranches)
Date d'exigibilité des cotisations
Paiement mensuel ou trimestriel
Pénalités et majorations de retard

Pratiquer la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Objectifs et avantages
Déclarations concernées (organismes sociaux, déclaration d'événements, enquêtes...)
Modalités d'inscription et de transmission
Pénalités en cas de manquement aux obligations déclaratives
DSN vecteur du prélèvement à la source

Se préparer au contrôle URSSAF

Procédure de contrôle et déroulement
Documents contrôlés
Rescrit social
Demande de délai de paiement, de remise des majorations de retard
Procédure contentieuse

Méthodes pédagogiques & Evaluation

Ce parcours correspond au bloc de compétence n°4 du cycle certifiant « Chargé(e) des Ressources Humaines », éligible au CPF (code 248237),

GÉRER LA PAIE ET LES OBLIGATIONS SOCIALES (PARCOURS CERTIFIANT ÉLIGIBLE CPF*)



PA26 8 jours (56h) 4 490,00 €^{HT}

Il est proposé en partenariat avec l'Ecole Supérieure des Ressources Humaines SUP des RH, une école de référence auprès des professionnels des RH (www.supdesrh.com).

Les modalités pédagogiques sont variées, elles alternent apports théoriques, mises en situation concrètes et échanges entre professionnels des RH.

Ce prix comprend la certification délivrée par SUP des RH.

Ce parcours peut être suivi des blocs de compétences complémentaires répertoriés dans le cycle certifiant « Chargé(e) des Ressources Humaines ». Il est possible de capitaliser les blocs de compétences sur une durée de 5 ans maximum, pour se former à son rythme.

Les formations se déroulent dans les locaux de Demos.

Dans le cadre d'un financement par le CPF, le passage de l'examen de certification est requis (sans condition de réussite). L'examen se déroule sur ordinateur.

Les sessions "A distance" sont réalisées avec l'outil de visioconférence Teams, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.

Suivi & Evaluation

Pour assurer un suivi individuel, Demos a mis en place 2 types d'évaluation :

Une évaluation de compétences en ligne en début et en fin de formation qui peut prendre différentes formes selon le contenu de la formation suivie : Tests d'évaluation des acquis, cas pratiques, mises en situation, soutenance devant un jury pour les formations à finalité certifiante.

Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

Ressources pédagogiques

Support de formation, exercices...

Moyens techniques

Nos centres de formation DEMOS, accessibles aux personnes à mobilité réduite, sont tous équipés :

- Salles de formation lumineuses, spacieuses, design, ergonomiques, mobiles et équipées d'écrans plasma, de PC portables/fixes si nécessaire à la formation suivie
- Accès au wifi haut débit sur l'ensemble des lieux
- Espace de colearning et webcorners
- Cafés, collations et rafraîchissement sont offerts

Les sessions "A distance" sont réalisées avec l'outil de visioconférence Teams, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.

En complément

Examen Sup des RH 3h

Cet examen (3h) valide l'acquisition des connaissances et compétences d'un des sept blocs de compétences du titre « Chargé des Ressources Humaines », titre de Niveau II inscrit au RNCP. (Code RNCP : 35878)

300,00 €